

L'Informo

AVRIL 2026

Informations municipales

Mot du maire

Avis aux citoyens - Travaux de
réparation mineurs

Remerciements Dr Paul Coulombe

La consigne pas juste pour les
cannettes

Les arbres au printemps

Loterie pastorale
Conférence - Au volant ma santé

Tirage

Les shows de St-Mo
Société Saint-Jean-Baptiste

Horaire sportif et culturel

Pièce de théâtre documentaire -
Parlez-moi d'amour

Conférence - Soins de fin de vie

Les chiens

La biblio vous informe...

Points de distribution de l'Informo
Rubrique
Commanditaires

Joyeuses Pâques



Rejoindre les employés et services municipaux

Adresse: 101-B, rue Collin, Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0

Téléphone: 418 963-2730 Télécopieur: 418 963-3490



Site internet: www.saintcyprien.ca



Margareth Pagé

Directrice générale et greffière
directiongenerale@saintcyprien.ca

Guy Dubé, poste 206

Directeur des services administratifs
guy@saintcyprien.ca

Nanny Caron, poste 203

Directrice générale adjointe
administration@saintcyprien.ca

Manon Denis, poste 200

Adjointe administrative
reception@saintcyprien.ca

Mathieu Lambert, poste 207

Responsable des sports
arena@saintcyprien.ca

Myriam Dubé, poste 208

Responsable de la culture et de la vie communautaire
communautaire@saintcyprien.ca

Chloé Dumais, poste 205

Inspectrice en bâtiments
cdumais@saintcyprien.ca

Anthony Roy, poste 220

Directeur des travaux publics
ghislain@saintcyprien.ca

Christian Ouellet, poste 224

Responsable des services incendies
incendie@saintcyprien.ca

Préposé à l'aréna, poste 216

Bibliothèque, poste 230

Élus Municipaux

Michel Lagacé

Maire

Jérôme Lebel

Conseiller # 1

Luc St-Pierre

Conseiller # 2

Dave Labrie

Conseiller # 3

Frédéric d'Andrieu

Conseiller # 4

Véronique Bouchard

Conseillère # 5

Alain Roy

Conseiller # 6

Bureau Municipal

Heures d'ouverture pour service à la population

Lundi: 9 h 30 à 12, de 13 h à 16 h 30, de 17 h à 20 h

Mardi au jeudi: 8 h 30 à 12, de 13 h à 16 h 30

Vendredi: Fermé

Inspectrice municipale

Voici l'horaire de l'inspectrice municipale,
Mme Chloé Dumais

Judi: 9h à 16h

cdumais@mrcrdl.quebec

Vous devez prendre rendez-vous sur le site de
la Municipalité

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé:

Le 6 avril, à l'occasion du lundi Pâque

Bon congé à tous!

Les personnes intéressées à faire paraître un article dans le prochain Informo doivent nous transmettre leur communiqué, au plus tard le 15 du mois, à 12 h. Par télécopieur au: 418 963-3490, par écrit au bureau municipal ou encore par courriel à l'adresse suivante: reception@saintcyprien.ca. Le tout en format Word ou Png.

(pas de format PDF accepté)

Vous pouvez voir l'Informo en couleur sur le site internet de la Municipalité de Saint-Cyprien <http://www.saintcyprien.ca>, onglet services aux citoyens et journal municipal.



Cypriannaises, Cypriannais,

Bientôt l'arrivée du printemps, les premières coulées de l'eau d'érable se font attendre. Comme plusieurs, j'ai bien hâte de goûter au nouveau sirop d'érable et à différents produits rendant nos matinées plus joyeuses.



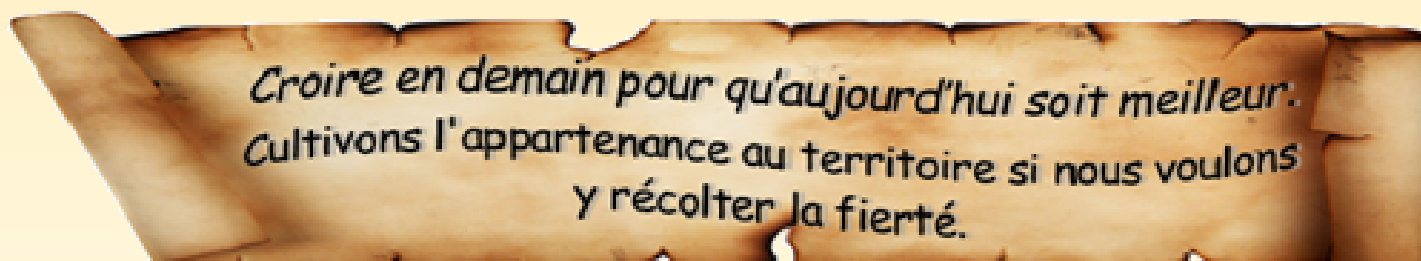
Nos ressources à la municipalité sont engagées à faire cheminer les dossiers de démantèlement du Peat Land qui est en fin de vie et de propulser les eaux usées vers les étangs aérés. Nous avons initié aussi des démarches pour offrir de nouveaux espaces de lotissement dans le secteur Nord.

De même, nous sommes aussi à faire analyser l'ensemble de nos bâtiments afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ceux-ci et de diminuer notre consommation, qu'elle soit des combustibles fossiles ou de l'énergie électrique. C'est une responsabilité que le conseil municipal souhaite assumer. Il est aussi souhaité de mettre en place des mesures adaptatives afin de développer notre résilience en lien avec les changements climatiques.

Il y aura un tournoi regroupant des équipes du mouvement Desjardins début avril dans plusieurs arénas de notre région. Nous aurons le plaisir d'accueillir ce prestigieux rendez-vous à la glace AMT du complexe Louis-Santerre. Ce sera un beau moment pour les participants et pour notre partenaire Desjardins.

Les incidents impliquant des chiens se multiplient sur notre territoire depuis quelques temps. La Municipalité est responsable de faire respecter le règlement municipal relatifs aux animaux. Veuillez lire attentivement les extraits du règlement publié dans ce numéro et nous invitons la population à les respecter afin d'assurer la sécurité de tous nos citoyens. Veuillez prendre note qu'un recensement par téléphone est planifié lors des prochaines semaines afin de s'assurer que tous les chiens résidant sur le territoire de la Municipalité sont enregistrés.

Michel Lagacé, maire



Avis aux citoyennes et citoyens

En raison du **grand nombre de propriétés touchées** par les forts vents des derniers jours, la Municipalité met en place une **mesure exceptionnelle**.

🔧 **Les travaux de réparation *mineurs*** sur vos bâtiments — par exemple : bardeaux arrachés, revêtements légèrement abîmés, gouttières déplacées, etc. — **peuvent être effectués sans avoir à obtenir un certificat d'autorisation au préalable.**

✅ **Cette exemption est temporaire et vise à permettre une remise en état rapide des propriétés.**

➡ Toutefois, nous vous demandons **d'aviser le bureau municipal avant de débiter les travaux**, afin d'assurer un suivi approprié.

☎ **Veillez nous téléphoner en indiquant :**

Votre nom

Votre adresse

Les réparations à effectuer

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre vigilance.

Ensemble, nous remettrons notre communauté en ordre rapidement.



Merci à M. Michel Joyeux maire
du Conseil municipal pour
l'accueil et la réception du 07-02-
Merci beaucoup pour l'aide à
la distribution de nourriture le
07 février 2022. Tout a été bien
organisé et fonctionnel
Je vous en suis bien reconnaissant
pour cette belle rencontre qui
restera toujours dans mon
cœur. Je pense souvent à tous
mes anciens patients et aux
Paul Colombe notre
ancien médecin

Certaines choses ne s'oublient pas.

Avec toute ma
reconnaissance
Paul

La consigne, c'est pas juste pour les cannettes de bière?

Pendant des années, la consigne, c'était les cannettes et les bouteilles de bière — le bac bleu s'occupait du reste. Mais depuis le 1^{er} mars 2025, bien des choses ont changé.

POURQUOI C'EST IMPORTANT ? Sur environ un milliard de bouteilles d'eau vendues au Québec chaque année, près de 700 millions finissaient à la poubelle. La consigne vise à récupérer 90 % des contenants de boissons d'ici 2032. On récupère maintenant de grandes quantités d'un même type de contenant donc résultat : une matière plus pure, plus facile à recycler et de meilleure qualité. Et bonne nouvelle, on paie déjà la consigne à l'achat ! Alors rapporter sa bouteille, c'est juste récupérer ce qui nous revient.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS



Depuis un an déjà : toutes les bouteilles de plastique entre 100 ml et 2 litres (eau, jus, lait, boissons sportives, énergétiques, alcoolisées), en plus des cannettes et bouteilles de bière.

Bien vidées et rincées.

Les bouteilles de vin et les cartons de lait s'ajouteront en 2027.

OÙ LES RAPPORTER ?

La reprise chez les détaillants telle qu'on la connaît est vouée à disparaître très prochainement.

Maintenant, deux nouvelles façons de retourner vos contenants :

- dans une **Zone Consignation**, annexée à votre magasin local
- dans un **lieu de retour Consignation dédié** où vous pouvez y déposer un sac en vrac et être remboursé par appli mobile.

Pour trouver le lieu de retour le plus près: consignation.ca/ou-consigner

Les arbres au printemps



Saviez-vous que, contrairement à la croyance populaire, les bourgeons ne se forment pas au printemps, mais bien à la fin de l'été?

Avant même l'arrivée de l'hiver, de petits bourgeons sont déjà installés sur les rameaux. Ils resteront là tout l'hiver, protégés par des écailles rigides qui les isolent du froid et des intempéries.

Pour survivre à la saison froide, les arbres entrent en dormance. Chez les feuillus, cela

s'accompagne notamment de la chute des feuilles, ce qui permet de limiter les pertes d'eau. Pendant ce temps, l'arbre conserve son énergie et ses réserves, notamment sous forme de sucres stockés dans les racines.

Lorsque le printemps arrive, l'augmentation des températures et le dégel du sol permettent à l'eau d'être de nouveau absorbée par les racines. Cette eau remonte alors dans le tronc en entraînant avec elle les sucres accumulés durant l'hiver. Ce mouvement vers la cime alimente les bourgeons, qui s'ouvrent et donnent naissance aux feuilles ou aux fleurs. Ce moment s'appelle le *débourrement*.

C'est précisément parce que l'eau et les sucres remontent vers les bourgeons au printemps que l'on peut récolter l'eau d'érable à cette période de l'année. L'arbre met en circulation ce précieux liquide qui servira à nourrir ses nouvelles pousses, et qui fera aussi le bonheur des producteurs et des amateurs de sirop d'érable!



*L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'**animation d'ateliers sur la forêt** dans les **écoles**, les **camps de jour**, lors d'**activités grand-public** et pour divers **événements**. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info*



LOTÉRIE PASTORALE

au profit des six fabriques participantes:
St-Médard, St-Clément, St-Cyprien, St-Jean-de-Dieu,
L'Isle-Verte et Trois-Pistoles

**Seulement 1515 billets disponibles pour gagner 9 prix
totalisant 8 000\$, dont le 1^{er} prix de 3 000\$!**

Billets en vente aux bureaux de ces fabriques.
Le tirage aura lieu le 27 septembre. Bonne chance!



CONFÉRENCE **Au volant de ma santé**

La sécurité routière n'a pas d'âge

➔ Coût : Gratuit

SUJETS TRAITÉS

- Rôle de la SAAQ dans l'évaluation de la capacité de conduire des personnes âgées
- Mise à jour des connaissances sur la conduite automobile (règles de la route, lois, manœuvres, carrefour giratoire, etc.)
- Partage de la route avec les usagères et usagers vulnérables
- Préoccupations des personnes âgées et des personnes aidantes

Conférencier : M. Yan LeBel,
conseiller en relation avec le
milieu, Société de
l'assurance automobile du
Québec (SAAQ)

Société de l'assurance
automobile

Québec

🎉 Invitation aux aînés – Conférence “Au volant de ma santé” 🚗

Conduire, ça fait partie de votre autonomie... mais votre santé évolue et vos habitudes de conduite aussi.

La SAAQ vous invite à une conférence simple, concrète et rassurante pour mieux comprendre les règles, les exigences et les bonnes pratiques pour conduire en toute sécurité.

📅 17 Lundi 20 avril à 13 h 30

📍 Salle Bon Pasteur – Maison de la culture (67 rue du Rocher, Rivière-du-Loup)

👉 Inscription : par téléphone 418 893-2111 et 418 605 1178 ou par courriel au info.rdl@aqdr.org ou info@fadoqbsl.org
Entrée gratuite – Bienvenue à tous !

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

Les Shows de St-Mo HUMOUR

- 📅 Vendredi 24 avril de 19h à 21h30
- 📍 Espace Collectif Berger
340 rue Principale, Saint-Modeste
- 💰 20\$ admission général / 25 \$ VIP
Entre 150\$ à 200\$ pour une loge VIP

Le spectacle **3 humoristes en cavale** débarque à Saint-Modeste pour vous faire rire aux larmes avec (Nom des humoristes à venir! 3 humoristes, 1 scène, une ambiance de feu. Une soirée où le fou rire est garanti ! Pour un public de 16 ans et +

Pour plus d'informations
sur l'événement ...



La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Cyprien est heureuse de vous inviter à la Grande Table des Patriotes le 17 mai prochain. Nous soulignerons le 70e anniversaire de notre Société et bien d'autres belles surprises, donc on vous attend en grand nombre à la salle Alcide Ouellet.

Pour info et réservation contactez Lucille au : 418-963-1433





Horaires sportif et culturel



Soirée de danse



Activité cartes et bingo (50 ans et +)



Bibliothèque

Dimanche	Lundi	Mardi
5	6	7
	19:30 Ballon sur glace adulte 13h Cuisine collective 20:30 Ligue de Hockey 5 x 5	8:00 École primaire 17:00 Patinage libre 20:30 Ligue de Hockey 5 x 5  15h à 16h30
12	13	14
Fermeture d'Aréna / Fin de saison		 15h à 16h30
19	20	21
10h Messe		 15h à 16h30
26	27	28
	13h Cuisine collective	 15h à 16h30

**Ce que vous devriez savoir...**

- Les entrées sont gratuites pour assister aux parties de hockey mineur, ligue du mardi, ligue de vendredi et patinage artistique.
- Entrée hockey Junior (contribution volontaire)
- Le patinage libre et hockey libre est gratuit pour tous.
- Pour consulter l'horaire en ligne, aller sur le site de la Municipalité, onglet « Service », « Service loisirs et culture » puis « Horaire / Réservation installations »



Soirée de danse



Activité cartes et bingo (50 ans et +)



Bibliothèque

Mercredi**Jeudi****Vendredi****Samedi**

1

2

3

4

17:00 Hockey libre
18h CPA Carrousel
20h30 Ligue du jeudi

15 h Messe
20h Ligue de hockey 4x4

8h Tournoi de fermeture



18h30 à 20h

8

9

10

11

18h 45e Tournoi du
mouvement Desjardins
20h30 Ligue du jeudi

9h 45e Tournoi du
mouvement Desjardins
20h Ligue de Hockey 4 x 4

8h 45e Tournoi du
mouvement Desjardins
18h Souper de crevette et
crabes
15h30 Location M11A



18h30 à 20h

15

16

17

18

22

23

24

25

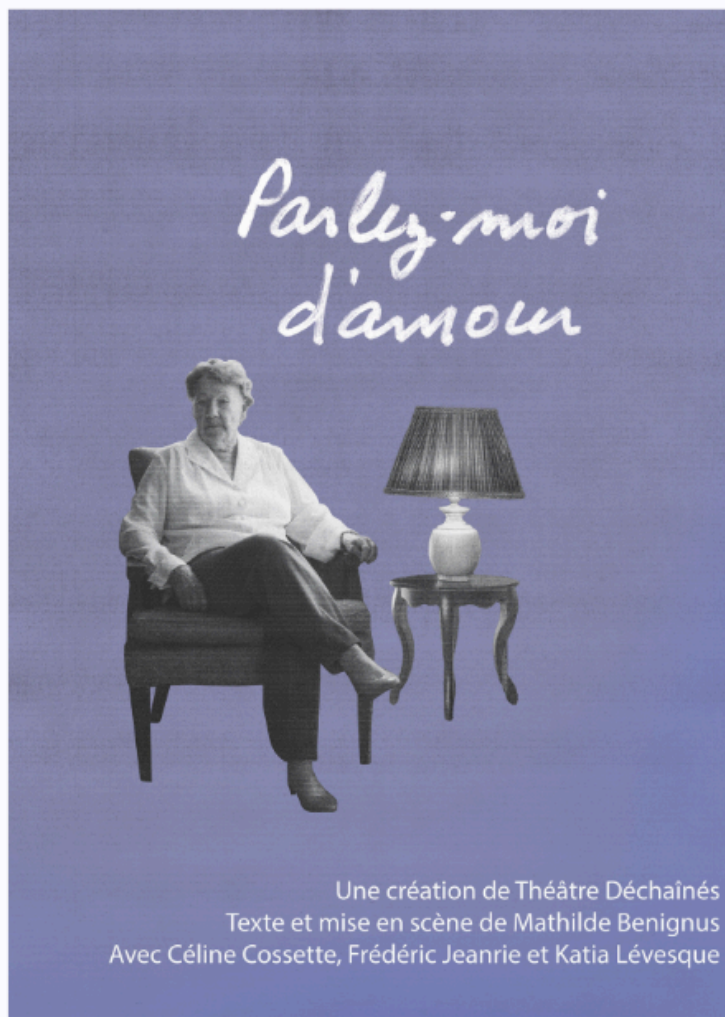
29

30

31



18h30 à 20h



Aura lieu en avril la Pièce de théâtre documentaire – “Parlez-moi d’amour”

Une pièce percutante qui aborde la maltraitance financière et la fraude amoureuse envers les personnes âgées.
À partir de témoignages réels, la pièce met en lumière l'impact souvent invisible, mais bien réel, de ces formes d'abus.



Mercredi 15 avril, 13h30



Auditorium du musée, 300 rue Saint-Pierre,
Rivière-du-Loup, QC G5R 3V3



Inscription : 418 893-2111, info@fadoqbsl.org
Entrée gratuite – Bienvenue à tous !

CONFÉRENCE

SUR LES SOINS DE FIN DE VIE AIDE MÉDICALE À MOURIR

MARDI LE 12 MAI 2026 À 18H00

MAISON DE LA CULTURE
SALLE DU BON PASTEUR, 4E ÉTAGE
67, RUE DU ROCHER, RIVIÈRE-DU-LOUP

Conférencier

Dr Georges L'Espérance, neurochirurgien
et président de l'AQDMD

Thèmes abordés ; directives médicales
anticipées, démarche contemporaine
d'aide médicale à mourir et demande
anticipée d'aide médicale à mourir



ADMISSION GRATUITE (contribution volontaire)
BIENVENUE AUX PERSONNES PROCHES AIDANTES

Pour inscription et information :
France Labrie au 418-867-3130 ou
information@cabseigneuries.com



Appui
proches aidants



AQDMD

Collectif Est-du-Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

Partenaires:

**Centre d'action bénévole des Seigneuries
et l'Appui proches aidants**



Numéro spécial Animaux de compagnie

Tout amateur d'animaux de compagnie saura vous dire à quel point leur présence laisse une empreinte apaisante dans leur quotidien.

Toutefois, ce n'est pas le cas pour tous et la négligence de certains propriétaires canins peut créer un impact tout à fait contraire auprès des gens qui font partie de la communauté de Saint-Cyprien.

Comme en témoigne ici une correspondance reçue au bureau municipal récemment.

Cette brochure est un outil servant à informer tous les citoyens de l'existence du règlement relatif sur les animaux et des répercussions possibles lors de la constatation d'une non-conformité.



Mésaventure avec un chien errant.

(Lettre d'une citoyenne adressée au bureau municipal)

Dans mon habituelle routine, je monte sur la rue Principale de Saint-Cyprien en poussette avec un petit enfant. Dépassant l'épicerie, j'aborde deux frères qui marchent sur le trottoir et nous entamons une courte conversation lorsqu'au même endroit et au même moment, un chien gris foncé avec une grosse face veut venir voir le bébé dans la poussette. Je m'adresse au chien à haute voix pour l'éloigner de la poussette à l'aide des deux hommes qui tentent de m'aider. Malgré l'insistance de nos interventions, le chien revient et tente encore une deuxième fois de s'approcher.

Dans mon état de peur, je rentre aussitôt à toute allure dans l'épicerie avec la poussette, je suis sous le choc!!! Les deux hommes s'en vont, et je ne revois plus le chien. J'essaie de reprendre mes sens en racontant ce qui venait de m'arriver !!! Je ressorts de l'épicerie affolée encore en me faisant escorter par l'homme qui a bien voulu m'écouter et me rassurer.

Par la suite, en discutant de cet événement à certaines personnes de la communauté, l'un me dit que ,a doit être le chien d'un tel et l'autre le chien d'un autre et ainsi de suite. J'ai saisi que plusieurs propriétaires ne prennent pas au sérieux de mettre en laisse et d'accompagner leurs chiens en tout temps. C'est une situation déplorable pour notre municipalité.

Je suis maintenant très méfiante, je n'ai plus l'esprit tranquille de marcher dans mon village. Peu importe l'intention de ce chien que je ne connais pas et encore moins le maître.

Il n'est pas normal de laisser son chien en liberté, c'est très stressant de subir cette négligence des propriétaires de chiens. Toute personne ayant un chien se doit d'être responsable de sa bête en tout temps.

Règlement # 511-2020 relatif aux animaux

ARTICLE 18 : GARDE D'UN CHIEN SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Sur une propriété privée, le Gardien d'un chien doit le maintenir, selon le cas :

dans un bâtiment d'où il ne peut sortir;

dans un enclos entièrement fermé ou sur un terrain clôturé de tous ses côtés, la clôture étant d'une hauteur suffisante, étant donné la taille de l'animal, pour l'empêcher de sortir de l'enclos ou du terrain où il se trouve et étant dégagée de neige ou de matériaux permettant au chien de l'escalader;

attaché à un poteau au moyen d'une chaîne ou d'une corde de fibre métallique ou synthétique, lorsque le terrain n'est pas clôturé de tous ses côtés. Le poteau, la chaîne ou la corde et l'attache doivent être d'une taille et d'une résistance suffisantes pour empêcher le chien de s'en libérer;

La longueur de la chaîne ou de la corde ne doit pas lui permettre de s'approcher à moins de deux mètres (2 m) d'une limite du terrain, sauf dans le cas où le terrain est muni d'une clôture suffisante, étant donné la taille de l'animal, pour l'empêcher de sortir du terrain où il se trouve.

S'il s'agit d'un terrain accessible par plusieurs occupants, la chaîne ou la corde et l'attache ne doivent pas lui permettre de s'approcher à moins de deux mètres (2 m) d'une allée ou d'une aire commune;

sur un terrain sous le contrôle direct du Gardien, celui-ci devant avoir une maîtrise constante de l'animal.

ARTICLE 24 : ANIMAL ERRANT SUR LA PLACE PUBLIQUE

Le Gardien d'un animal ne peut le laisser errer dans les rues, sur les places ou Endroits publics.

Une personne qui trouve un Animal errant doit le signaler immédiatement à l'Autorité compétente.

ARTICLE 29 : ENLÈVEMENT IMMÉDIAT DES EXCRÈMENTS

Le Gardien d'un animal doit enlever immédiatement les matières fécales laissées sur toute propriété publique ou privée, autre que son Unité d'occupation, par l'animal dont il a la garde et en disposer à même ses ordures ménagères ou dans une poubelle publique.

Modification et alteration de la médaille

ARTICLE 38 :

MODIFICATION ET ALTÉRATION DE LA MÉDAILLE

Nul ne peut modifier, altérer ou faire porter une médaille à un animal autre que celui pour lequel elle a été délivrée.

ARTICLE 39 :

MÉDAILLE PERDUE OU ENDOMMAGÉE

Le Gardien d'un animal enregistré qui a perdu ou endommagé sa médaille peut s'en procurer une autre après avoir acquitté les frais prévus.

ARTICLE 34 :

TARIF ET RENOUVELLEMENT

Le Gardien doit acquitter les frais d'enregistrement de dix dollars (10 \$).

La médaille est incessible, indivisible et non remboursable.



Enregistrement obligatoire

ARTICLE 32 : ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

Nul ne peut garder un chien sans l'avoir enregistré auprès de l'Autorité compétente selon les dispositions prévues au présent règlement.

Le Gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de l'Autorité compétente de sa résidence principale dans un délai de quinze jours de l'acquisition de l'animal, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de trois mois.

Malgré les alinéas précédents, l'obligation d'enregistrer un chien:

s'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de six mois, lorsqu'un éleveur de chiens est Gardien du chien;

ne s'applique pas à une animalerie, soit un commerce où des animaux domestiques sont gardés et offerts en vente au public, un établissement vétérinaire, un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche ainsi qu'à une fourrière, un service animalier, un refuge ou toute personne ou organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1)*.

Le Gardien d'un animal qui contrevient au présent article est passible d'une amende de deux cent cinquante à sept cent cinquante dollars (250 \$ à 750 \$), s'il s'agit d'une personne physique, et de cinq cents à mille cinq cents dollars (500 \$ à 1 500 \$) dans les autres cas.

Port de la médaille

ARTICLE 36 :

Dès le paiement des frais, l'Autorité compétente remet au Gardien une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chien.

Tout chien doit porter la médaille délivrée par l'Autorité compétente, afin d'être identifiable en tout temps.

Le Gardien d'un animal qui contrevient au présent article est passible d'une amende de **deux cent cinquante à sept cent cinquante dollars (250 \$ à 750 \$)**, s'il s'agit d'une personne physique, et de **cinq cents à mille cinq cents dollars (500 \$ à 1 500 \$)**, dans les autres cas.

ARTICLE 47 :

AVIS OBLIGATOIRE

Le Gardien d'un chien qui a causé la mort, a mordu, a tenté de mordre, a attaqué ou a tenté d'attaquer ou a commis un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité d'une personne ou d'un animal domestique doit, immédiatement, aviser le Directeur.



Nombre maximal

ARTICLE 17 : NOMBRE MAXIMAL

Le nombre maximal de chiens pouvant être gardés dans une Unité d'occupation ou sur une même propriété est de deux, alors qu'il est de trois pour les chats.

Nonobstant ce qui précède, le nombre total de chiens et de chats par Unité d'occupation ou par propriété ne doit en aucun cas excéder quatre.

Le fait pour l'occupant d'une telle Unité d'occupation ou d'une telle propriété de garder un nombre d'animaux excédant celui autorisé par le présent règlement constitue une nuisance et est prohibé.

Le premier alinéa ne s'applique pas:

- à une personne exerçant le commerce de vente d'animaux ou de garde d'animaux qui détient tous les permis et certificats prévus à cet effet;
- à toute personne œuvrant au sein d'un hôpital ou d'une clinique vétérinaire dans le cadre de cette activité;
- à l'exploitant d'un chenil ou d'une chatterie dûment autorisé;
- aux zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- aux exploitants agricoles situés en tout ou en partie dans les périmètres d'urbanisation;
- aux chiots et chatons de moins de six mois gardés avec leur mère.

ARTICLE 28 : NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait::

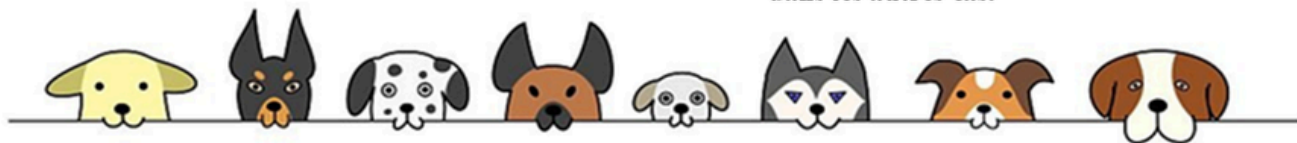
- Pour un animal de mordre ou d'attaquer, ou de tenter de mordre ou d'attaquer une personne ou un autre animal;
- pour un chien, de se trouver dans un Endroit public sans être tenu en laisse, à l'exception des aires d'exercices canins;
- pour un chien d'être laissé sans surveillance à l'entrée ou dans un Endroit public, qu'il soit attaché ou non;

Propriété privée

ARTICLE 20 : PROPRIÉTÉ PRIVÉE

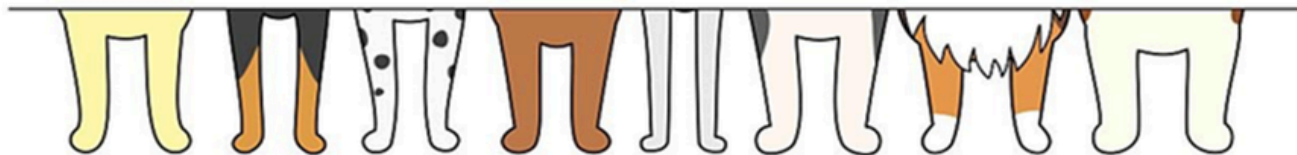
Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son Gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

Le gardien d'un chien qui contrevient au présent article est passible d'une amende de **cinq cents à mille cinq cents dollars (500 \$ à 1 500 \$)**, s'il s'agit d'une personne physique et de **mille à trois mille dollars (1 000 \$ à 3 000 \$)**, dans les autres cas.



Tous ensemble pour une cohabitation harmonieuse.

Nanny Caron, directrice générale adjointe: 418-361-2730 poste 203.



La biblio vous informe...

Trois choses font un homme savant, la lecture, la conversation et la rêverie : l'une enrichit la mémoire, l'autre polit son esprit, la dernière forme son jugement. "Chevalier de Méré"

Le service de prêt entre bibliothèques (PEB) est un service de demandes spéciales que tous les lecteurs du Réseau ont à leur disposition, qui leur permet d'obtenir, dans un délai raisonnable, les titres qu'ils ne trouvent pas dans leur bibliothèque. Différents types de documents peuvent être demandés :

- les romans et documentaires pour adultes;
- les romans et documentaires pour jeunes;
- les albums jeunesse;
- les bandes dessinées;
- les livres à écouter (sur disques compacts);
- les livres à grands caractères.

Il est à noter qu'à compter de l'automne 2026, il sera possible pour les membres de commander directement à partir du catalogue en ligne. Des instructions vous seront communiquées le moment venu afin de vous familiariser avec cette nouvelle procédure.

Échange de livres : 31 mars.

Heures d'ouverture L'équipe de la Biblio

Mardi : 15h à 16h30

Jeudi : 18h30 à 20h



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

POINTS DE DISTRIBUTION DE L'INFORMO

LE MARCHÉ GOURMAND SAINT - CYPRIEN

CHARLES DARVEAU ET DAVE LABRIE
PROPRIÉTAIRES

418 963-2255
lemarchegourmand@outlook.com

Merci
Beaucoup



Caisse des Basques



RUBRIQUE

DÉVELOPPEMENT LE BOISÉ À L'ABRI, RUE MGR-VERREAU

Pour votre projet de construction de maison ou duplex, nous avons encore quelques terrains de disponible. Endroit tranquille et à proximité de tous les services. Contactez nous au 418 963-2766 Michel Labrie et France Thériault

MERCI
BEAUCOUP

À TOUS NOS COMMANDITAIRES

CONCEPTION | FABRICATION

418 963-7158

desjardinsbijoux.com

desjardinsbijouxbsl@gmail.com

Carolle
Desjardins

joaillière

BERNARD 
GÉNÉREUX DÉPUTÉ
 MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-
 RIVIÈRE-DU-LOUP

Ministre du cabinet fédéral du Développement économique
 rural et de l'Agence de développement économique du Canada
 (ADEC) pour les régions du Québec

WWW.BERNARDGENEREUX.CA
BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA

Présent dans la communauté



Centre de services de Saint-Cyprien
 126, rue Principale
desjardins.com/caisse-basques



**GROUPEMENT FORESTIER
 GRAND-PORTAGE**

Téléphone : 418-495-2054 - Poste 0
 1004 route des roches, Saint-Antoine, G0L 2J0
www.gfgp.ca

 **CENTRE FUNÉRAIRE
 Jean-Guy Rioux**

Siège social
 30, rue Notre-Dame Ouest
 Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
 Tél. : 418 851-1962 - Téléc. : 418 851-4796 - Sans frais : 1 888 851-1962
 Courriel : funerieu@deryste.com
 Directeur/trice : *Nelson Rioux*

 **Familiaprix**
 AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

 197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0 (418) 963-3306
 3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0 (418) 497-3925
 136A, Seigneur Côte - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0 (418) 898-3111
 535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0 (418) 867-3569

JULIEN LEBEL
PIÈCES D'AUTO
 REMORQUAGE • GARAGE • RECYCLEUR

117, Grande Ligne Nord
 St-Cyprien (Rivière-du-Loup), QC
 G0L 2P0

Gars : 418 963 2495
 Rés : 418 963 5365
 Fax : 418 963 6429

 **Côté
 Ouellet
 Thivierge**

+ NOTAIRES
 + AVOCATS

**CENTRE MODE
 Beaulieu**

325, rue Témiscouata
 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Y7
 Tél. : 418 862-2160 - Téléc. : 418 862-5395
www.centremodebeaulieu.com

 **Propane
 Sélect**

Christian Pelletier
 Directeur

685, boulevard Armand-Thériault
 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6B9
 Tél. : (418) 860-2442 • Fax : (418) 860-2200
 Sans frais : (877) 860-2442
 Courriel : cpelletier@propaneselect.ca
 Site Web : www.propaneselect.ca
 No. RBQ : 8293-0762-19

 **EXCAVATION
 MICHEL GOSSELIN**
 9216-4862 Québec inc.

108, rue des Pins,
 Saint-Cyprien (Qc) G0L 2P0

418 963-3747
 418 868-5804

R.B.Q. : 5005-1097-01

LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS
Les gais philosophes inc

104, rue du Centenaire, C.P. 240
 Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0

Location de la salle s'adresser à :

Jocelyn Ouellet : 581 646-8802



Après m'avoir lu,
 mettez-moi au bac bleu!

Vêtements et accessoires
 Pêche, Chasse, Travail, Motoneige 

Dépanneur, Lave-auto
 Diesel et propane, Affûtage 

418-963-3253 • contact@gazbarmultiservices.com
 124, Grande Ligne Nord, Saint-Cyprien, QC G0L 2P0

gazbarmultiservices.com

LE MARCHÉ GOURMAND
 SAINT - CYPRIEN

CHARLES DARVEAU ET DAVE LABRIE
 PROPRIÉTAIRES

418 963-2255
lemarchegourmand@outlook.com

Centre de Rénovation

 **Home
 hardware**

QUINCAILLERIE
 SAINT-CYPRIEN INC.

• Matériaux de construction • Quincaillerie • Plomberie • Électricité • Peinture • Décoration

France Charest et Rémi Lévesque, propriétaires

179, Principale, C.P. 160 Tél. : 418 963-2023
 Saint-Cyprien (Québec) 418 963-3639
 G0L 2P0 Téléc. : 418 963-3518
france.charest@homehardware.ca

 **LEBLOND**
 TRANSPORT FORESTIER

224-A, RUE PRINCIPALE
 ST-CYPRIEN (Québec)
 G0L 2P0

p.leblond@jpleblond.ca

Pascal Leblond
 Président

Transport et chargement de bois
 Achat de bois de sciage

Tél. 418-963-2829
 Cell. 418-894-7760
 Sans frais : 877-963-2829

 **OUELLET**
 ALCIDE OUELLET ET FILS INC.

235, route 291
 Cacouna, Qc G0L 1G0
 418 867-1441

www.alcideouellet.com

 **LAUZIER ELECTRIQUE**
 Inc.

Résidentiel
 Commercial
 Industriel
 Agricole

Service de nacelle
 Ligne moyenne
 tension 25 KV

Tél. : 418 963-6000 • Cell. : 418 714-2181
 Téléc. : 418 963-6002 • lauzierelectrique@live.ca

124, rue Principale
 Saint-Cyprien (Qc) G0L 2P0

R.B.Q. : 5625-8840-01

Merci pour votre support !